Y a-t-il un psychologue dans chaque école ?

La réponse est non.

En France, les psychologues de l'Éducation nationale interviennent dans les écoles et les établissements selon une organisation territoriale. Ils ne sont donc pas présents en permanence dans chaque école.

Et en me renseignant sur leur nombre, un chiffre m'a particulièrement interpellé : **on compte environ 8 000 psychologues de l'Éducation nationale, tous degrés confondus**. Lors d'une audition au Sénat en 2025, le président de l'Association française des psychologues de l'Éducation nationale évoquait un ordre de grandeur d'**un PsyEN pour environ 1 600 élèves**. Ce ratio est une donnée avancée par cette organisation professionnelle et ne constitue pas un ratio officiel fixé par le ministère.

Ce chiffre m'a fait réfléchir.

Non pas parce que je pense qu'il faudrait nécessairement un psychologue dans chaque école, mais parce que je me pose une question beaucoup plus concrète :

Comment un seul psychologue peut-il réellement répondre aux besoins de 1 600 élèves ?

1 600 élèves, ce ne sont pas 1 600 dossiers

Derrière le chiffre de 1 600 élèves, il y a 1 600 personnalités différentes, 1 600 histoires familiales, des difficultés différentes, des parcours différents et parfois des situations de handicap très différentes.

Tous ces élèves n'auront évidemment pas besoin d'un suivi psychologique.

Mais certains en auront besoin à un moment donné.

Et pour ceux-là, la question de la disponibilité du psychologue devient essentielle.

Un psychologue doit pouvoir écouter l'enfant, comprendre sa situation, échanger avec sa famille, travailler avec les enseignants et les autres professionnels, analyser les difficultés rencontrées et parfois orienter vers d'autres structures ou professionnels.

Tout cela demande du temps.

Alors je me demande simplement : **comment ce temps peut-il être trouvé lorsqu'un même professionnel intervient potentiellement auprès d'un secteur représentant environ 1 600 élèves ?**

Une question qui me touche particulièrement en tant que personne handicapée

Cette interrogation prend encore plus de sens pour moi parce que je suis moi-même une personne en situation de handicap.

Je ne pense pas qu'un enfant handicapé doive être considéré comme ayant davantage de valeur ou comme étant systématiquement prioritaire par rapport aux autres enfants.

En revanche, je pense qu'il faut reconnaître que **certaines situations de handicap peuvent entraîner des contraintes supplémentaires dans la vie quotidienne**.

Un handicap moteur peut entraîner de la fatigue, des problèmes d'accessibilité ou une dépendance à certaines aides.

Un handicap cognitif ou intellectuel peut rendre certains apprentissages, certaines interactions sociales ou certaines situations scolaires plus complexes.

Et au-delà du handicap lui-même, il y a aussi tout ce qui peut l'accompagner : le regard des autres, les frustrations, le sentiment de différence, les difficultés à participer à certaines activités, la nécessité de demander de l'aide ou encore le fait de devoir constamment s'adapter à un environnement qui n'est pas toujours pensé pour soi.

Tout cela peut peser psychologiquement sur un enfant.

Et un enfant ne devrait pas forcément avoir à tout garder pour lui.

C'est pour cette raison que je trouve la question du nombre de psychologues particulièrement importante dans le cadre de l'inclusion scolaire.

L'inclusion ne consiste pas uniquement à être présent dans la classe

On parle beaucoup d'école inclusive.

Mais pour moi, être inclus ne signifie pas seulement être physiquement présent dans une classe ordinaire.

C'est aussi pouvoir apprendre dans de bonnes conditions, participer à la vie de l'école, être compris dans ses difficultés et pouvoir être accompagné lorsqu'une situation devient trop difficile.

Cela suppose des adaptations pédagogiques, des aides humaines, des professionnels spécialisés et, lorsque cela est nécessaire, un accompagnement psychologique.

L'école inclusive doit donc prendre en compte **l'enfant dans sa globalité**.

Et c'est là que le rôle du psychologue peut être important.

Alors, faut-il davantage de PsyEN ?

Je ne prétends pas avoir la solution.

Mais une piste me semble assez logique à questionner : **augmenter le nombre de psychologues afin de diminuer le nombre d'élèves dont chacun a la responsabilité.**

Si un psychologue devait intervenir auprès d'un nombre plus limité d'élèves, il pourrait peut-être disposer de davantage de temps pour les rencontrer, les écouter et travailler avec les équipes et les familles.

Cela ne signifie pas nécessairement qu'il faudrait un psychologue à temps plein dans chaque école.

On pourrait imaginer différentes organisations : des secteurs plus petits, davantage de PsyEN, plusieurs psychologues intervenant sur un même secteur ou une meilleure articulation avec les professionnels extérieurs.

L'objectif serait finalement assez simple :

faire en sorte que lorsqu'un enfant a besoin d'un psychologue, le manque de disponibilité du professionnel ne soit pas un obstacle supplémentaire.

Une réflexion qui dépasse le seul handicap

Cette question ne concerne d'ailleurs pas uniquement les enfants en situation de handicap.

Un enfant peut rencontrer des difficultés familiales, du harcèlement, une anxiété importante, des difficultés relationnelles, une rupture dans son parcours ou simplement une période de fragilité.

Tous les enfants peuvent avoir besoin d'être écoutés.

Mais lorsqu'un enfant vit déjà avec des contraintes liées à son handicap, il me semble important de pouvoir être particulièrement attentif à ce qu'il vit psychologiquement.

Cela ne signifie pas qu'il faut systématiquement médicaliser son parcours.

Cela signifie simplement qu'il faut pouvoir **lui donner un espace pour parler lorsqu'il en a besoin**.

Ma question reste donc très simple

Je ne demande pas nécessairement :

« Faut-il un psychologue dans chaque école ? »

La question qui me paraît plus intéressante est :

« Comment un psychologue peut-il répondre correctement aux besoins de 1 600 élèves ? »

Et si la réponse est qu'il ne peut pas consacrer suffisamment de temps à chacun, alors il faut peut-être réfléchir à une autre organisation.

Davantage de PsyEN ?

Des secteurs moins importants ?

Une meilleure coordination avec les professionnels de santé et du médico-social ?

Davantage de prévention ?

Peut-être un mélange de toutes ces solutions.

Je n'ai pas la prétention d'avoir la réponse.

Mais je pense qu'une école qui se veut véritablement inclusive doit se poser cette question.

Parce que l'inclusion, ce n'est pas seulement permettre à un enfant en situation de handicap d'entrer dans une classe.

C'est aussi lui permettre d'y trouver sa place, d'y grandir et de pouvoir être entendu lorsqu'il rencontre des difficultés.

Et pour cela, encore faut-il que les professionnels chargés de l'accompagner aient réellement le temps de le faire.

Sources et références

Pour approfondir les éléments évoqués dans cet article, voici les principales sources utilisées :

1. Missions des psychologues de l'Éducation nationale — Légifrance

Le décret n° 2017-120 du 1er février 2017 définit les missions des psychologues de l'Éducation nationale. Il précise notamment qu'ils interviennent auprès des élèves en difficulté, des élèves en situation de handicap ou encore des élèves présentant des signes de souffrance psychique. Il indique également leur participation aux actions de prévention, d'inclusion et d'accompagnement.

→ Décret n° 2017-120 du 1er février 2017 — Légifrance

2. Organisation et recrutement des psychologues de l'Éducation nationale — Ministère de l'Éducation nationale

Cette page présente les deux spécialités des PsyEN et précise que les psychologues de la spécialité « éducation, développement et apprentissages » interviennent notamment dans les RASED et les écoles de leur circonscription.

→ Les psychologues de l'Éducation nationale — Ministère de l'Éducation nationale

3. Les RASED — Ministère de l'Éducation nationale

Les RASED regroupent notamment des enseignants spécialisés et des psychologues qui interviennent auprès des élèves des écoles maternelles et élémentaires rencontrant des difficultés importantes. Cette organisation permet de comprendre pourquoi le psychologue n'est pas nécessairement présent à temps plein dans chaque école.

→ Les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (RASED)

4. Le chiffre d'environ 8 000 PsyEN et le ratio d'environ 1 PsyEN pour 1 600 élèves — Sénat

Lors d'une audition au Sénat en 2025, le président de l'Association française des psychologues de l'Éducation nationale a évoqué un effectif d'environ 8 000 PsyEN et un ordre de grandeur d'un psychologue pour 1 600 élèves. Il s'agit d'une donnée avancée par cette organisation professionnelle lors de son audition, et non d'un ratio officiel fixé par le ministère.

→ Audition au Sénat sur la santé scolaire et les psychologues de l'Éducation nationale

5. Les élèves en situation de handicap — Ministère de l'Éducation nationale

Les données publiées par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) indiquent qu'à la rentrée 2025, le premier degré comptait 257 550 élèves en situation de handicap, dont 200 400 scolarisés en milieu ordinaire.

→ L'Éducation nationale en chiffres — édition 2026

6. La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers — Ministère de l'Éducation nationale

Cette page présente les différents dispositifs destinés à accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers, notamment les AESH et les ULIS. À la rentrée 2026, le ministère indique plus de 140 000 AESH et 11 641 dispositifs ULIS au total, dont 5 633 dans le premier degré.

→ La scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers

7. Référentiel de connaissances et de compétences des PsyEN — Légifrance

Le référentiel précise notamment le rôle des psychologues dans l'analyse des difficultés rencontrées par les élèves, la mise en place d'adaptations pédagogiques, la contribution aux projets personnalisés de scolarisation et l'accompagnement des familles.

→ Référentiel de connaissances et de compétences des psychologues de l'Éducation nationale

Une précision importante

Les chiffres et données cités dans cet article correspondent aux informations disponibles au moment de sa rédaction. Certains éléments, notamment le nombre de PsyEN et le ratio d'environ un PsyEN pour 1 600 élèves, doivent être compris comme des **ordres de grandeur ou des données rapportées par les organisations auditionnées**, et non comme un ratio réglementaire national.

L'objectif de cet article n'est pas de remettre en cause le travail des psychologues de l'Éducation nationale, mais de poser une question sur les moyens disponibles pour répondre aux besoins des élèves et, en particulier, sur la capacité du système à proposer une véritable inclusion scolaire.